

(A)

(N° 7.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1868.

*(Voir les Nos 106 et 160 de la Chambre des Représentants, session de
1866-1867.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1868, sont évaluées respectivement à la somme de soixante-quatre millions six cent dix mille francs (64,610,000 fr.).

Bruxelles, le 12 novembre 1867.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉCK.
ED DE MOOR.*

9

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc	1,200,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux. . .	1,000,000 »	
5	Fonds provinciaux. { Versements faits directement dans la caisse de l'État 4,500,000 » Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions di- rectes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 4,000,000 » Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception. 500,000 »	6,000,000 »	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	16,894,000 »	
5	Réserve du fonds communal	525,000 »	
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	270,000 »	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 »	
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 »	
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.	95,000 »	
10	— — de l'ordre judiciaire	200,000 »	
11	— — du Département des Affaires Étrangères. . .	50,000 »	
12	— — — de l'Intérieur.	100,000 »	} 56,784,000 »
15	— — des professeurs de l'enseignement supérieur. . .	45,000 »	
14	— — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	90,000 »	
15	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . .	150,000 »	
16	Caisse provinciale de prévoyance des instituteurs primaires.	500,000 »	
17	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	155,000 »	
18	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics. . . .	460,000 »	
19	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer.	50,000 »	
20	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	450,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
21	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	560,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 »	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	50,000 »	
24	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	7,000,000 »	
25	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transports belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	70,000 »	
26	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers	10,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
27	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	80,000 »	
28	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	10,000 »	
29	Fonds spécial des préemptions.	5,000 »	
30	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	4,600,000 »	
31	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la compagnie des docks, à Anvers	200,000 »	
32	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	120,000 »	
33	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	500,000 »	
34	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 »	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
35	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	800,000 »	
36	Amendes et frais de justice en matière forestière.	25,000 »	
37	Consignations de toute nature.	3,000,000 »	27,556,000 »
<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>			
38	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs pour le transport des marchandises	10,000 »	
39	Encassements et paiements, pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises.	10,000,000 »	
40	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	150,000 »	
41	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	8,000,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
42	Masse des détenus	215,000 »	
	<i>Ministère de l'intérieur.</i>		
45	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'Etat.	20,000 »	
	CHAPITRE III.		
	FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
44	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858). . .	150,000 »	} 290,000 »
45	Subsides divers pour travaux d'utilité publique.	100,000 »	
46	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
47	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et four- nis à d'autres départements	50,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . fr.		64,610,000 »